DROIT DE L'URBANISME

Droit de l'urbanisme niveau 1 : lire les règles, instruire et sécuriser les autorisations

Un projet de construction se heurte rarement à une règle unique : il croise un document local, des servitudes, des zones protégées et parfois un projet intercommunal. Les agents comme les porteurs de projet perdent du temps faute de savoir quel document s'applique, qui décide et dans quel ordre. Ce premier niveau pose les repères : hiérarchie des documents d'urbanisme, lecture d'un règlement de zone, choix de l'autorisation adaptée au projet, déroulement de l'instruction et effets de la décision. Le format court privilégie les points utiles au quotidien plutôt que l'analyse contentieuse approfondie.

DURÉE	MODALITÉ	TARIF	DÉLAI D'ACCÈS
1,50 jours — 10,50 h	**Présentiel ou à distance**	**À partir de 1 402 € HT**	**11 jours ouvrés après validation du financement.**

Mon Pôle Formation est un organisme certifié Qualiopi. La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION** — certificat n° 76 31 02622 31 (SGS ICS)

01 Public visé et prérequis

PUBLIC VISÉ
Agents des services urbanisme, secrétaires de mairie, élus locaux, professionnels de l'immobilier et porteurs de projet.

PRÉREQUIS
Aucun prérequis

POSITIONNEMENT À L'ENTRÉE
Analyse du besoin et test de positionnement. Vos réponses sont partagées avec votre formateur afin d'adapter la formation à votre niveau et votre contexte professionnel.

02 Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Identifier les documents d'urbanisme applicables à un terrain
- Lire un règlement de zone et en déduire les contraintes du projet
- Choisir l'autorisation correspondant à la nature des travaux
- Décrire le déroulement de l'instruction et le rôle de chaque intervenant
- Repérer les fragilités susceptibles de fonder un recours

03 Programme détaillé

M1 Sources et documents d'urbanisme

- Savoir quelle règle s'applique
- Répartition des compétences entre commune et intercommunalité
- Documents de planification et rapports entre eux
- Règlement national et documents locaux
- Servitudes d'utilité publique et zonages particuliers
- À retenir : La première question d'un dossier est toujours celle du document opposable au terrain.

M2 Lecture du règlement et du zonage

- Traduire le texte en contraintes de projet
- Découpage en zones et vocation de chacune
- Règles d'implantation de hauteur et d'emprise
- Stationnement espaces libres et aspect extérieur
- Lecture combinée du plan et du règlement écrit
- Cas pratique : Les participants déterminent la constructibilité d'une parcelle à partir de son règlement de zone.

M3 Autorisations et instruction

- Choisir puis conduire la procédure
- Déclaration préalable permis de construire et permis d'aménager
- Composition du dossier et complétude
- Délais d'instruction et consultations obligatoires
- Décision expresse et décision tacite
- Atelier : Chaque participant qualifie plusieurs projets et détermine l'autorisation exigée.

M4 Effets de la décision et suites

- Sécuriser l'après-autorisation
- Affichage notification et point de départ des recours
- Retrait et modification d'une autorisation
- Contrôle de la conformité des travaux
- Constat des infractions et suites possibles
- Mise en situation : Un participant répond à un voisin qui conteste un permis affiché sur le terrain.

04 Modalités pédagogiques, méthodes et moyens

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
Présentiel ou à distance

LIEU / FORMAT
Dans vos locaux — jusqu'à 10 collaborateurs, Paris — Présentiel, À distance — Classe virtuelle

MÉTHODES MOBILISÉES
• Apports théoriques, ateliers et cas pratiques. Support de cours numérique et fiches méthodes fournis.

ENCADREMENT
Formateurs qualifiés et expérimentés, experts de leur domaine, sélectionnés par Mon Pôle Formation.

05 Modalités d'évaluation et de suivi

ÉVALUATION DES ACQUIS
• QCM et mises en situation. Évaluation des acquis en début et en fin de parcours, évaluation à chaud et à froid à 60 jours.

SUIVI DE L'EXÉCUTION
• Émargement des participants
• Certificat de réalisation remis à l'issue de la formation

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

06 Type de reconnaissance

Formation non certifiante — Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

07 Modalités d'accès, financement et tarifs

MODALITÉS D'INSCRIPTION
Inscription en ligne, par téléphone, par devis ou via votre OPCO.

DÉLAI D'ACCÈS
11 jours ouvrés après validation du financement.

FINANCEMENTS POSSIBLES
- OPCO et plan de développement des compétences
- FAF et CFP
- France Travail
- Paiement jusqu'à 6 fois sans frais

DATES / SESSIONS
Entrées permanentes

FORMULE	DÉTAIL	TARIF
Inter-entreprises	-10 % dès 2 participants, -15 % dès 3, -20 % à partir de 4 inscrits sur la même session.	**À partir de 1 402 € HT**

Prix nets — exonération de TVA, article 261-4-4° du CGI.

08 Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez notre référent handicap pour construire une solution adaptée : contact@monpoleformation.fr

RÉFÉRENT HANDICAP
Tiffany LESTROUBAC

CONTACT
contact@monpoleformation.fr

09 Indicateurs de résultats

INDICATEUR	RÉSULTAT	MODALITÉS DE CALCUL
Taux de satisfaction	**N/A**	Moyenne des notes de satisfaction des stagiaires sur les 12 derniers mois
Taux d'abandon	**N/A**	Calculé sur les 12 derniers mois

Résultats arrêtés au 29/09/2026. N/A : donnée non disponible ou effectif insuffisant sur la période.

10 Contacts

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS
contact@monpoleformation.fr
01 87 66 57 66

ADRESSE
10a rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 76420 Bihorel

RÉCLAMATIONS
Par e-mail : contact@monpoleformation.fr